

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux Bellevue est convoqué le 9 février 2016 à siéger en séance ordinaire à la Mairie de Pechbonnieu.

Pechbonnieu, le 9 février 2016

La Présidente

Sabine GEIL-GOMEZ

## **ORDRE DU JOUR :**

- Administration Générale :
  - Election au SITROM des délégués représentant la commune de Labastide St-Sernin,
  - Convention avec le Conseil Départemental pour les travaux d'aménagement de pistes cyclables sur St Loup Cammas et Saint Geniès Bellevue.
- Budget :
  - Débat d'Orientation Budgétaire 2016,
  - Ouverture des crédits d'investissement sur le BP 2016,
  - Demande de subvention Festi Bout'Chou 2016,
  - Mise à jour du dossier de demande de subvention au Conseil Départemental pour les travaux d'aménagement de cheminements mixtes à Saint Geniès Bellevue (chemin Massebiau),
  - Autorisation de versement anticipé de la subvention à l'association l'Envol,
  - Versement d'une subvention au comité des fêtes de Labastide St Sernin pour l'organisation de "c'est quoi ce cirque ?".
- Ressources Humaines :
  - Autorisation de recrutements d'agents non titulaires compte tenu de l'accroissement saisonnier d'activité.
- Questions diverses :
  - Présentation du rapport annuel de la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

– □ –

Les délégués de la Communauté de communes des Coteaux Bellevue se sont réunis en séance ordinaire au siège de la communauté de communes à Pechbonnieu le 16 février 2016 à 19h00.

Mr Frédéric MARTIN est élu secrétaire de séance.

Lecture est faite par Madame la Présidente du compte-rendu de la réunion précédente, qui est adopté et ensuite signé.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Sabine GEIL-GOMEZ, Andrée ARSEGUET, Véronique CHENE, Josette COTS, Herveline JACOB, Sylvie LEBRET, Magali MIRTAIN, Sylvie MITSCHLER, Patricia MOYNET, Sonia THERON, Henri AMIGUES, Denis BACOU, J-Claude BONNAND, Pierre BOUÉ, Patrick CATALA, Patrice GERBER, Christian GUSTAVE, J-Claude LOUPIAC, Claude MARIN, Frédéric MARTIN, Jacques MAZEAU, Christian ROUGÉ, Bertrand SARRAU, Thierry SAVIGNY, Patrice SEMPERBONI, Jean-Gervais SOURZAC.

Etaient absents représentés : Mme Virginie BACCO par Mr J-Claude BONNAND,  
Mr Loïc COUERE par Mr Frédéric MARTIN.

Etait absent : Mr Dominique FAU.

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **DELIBERATION N°1 : ELECTION AU SITROM DES DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNE DE LABASTIDE ST-SERNIN**

Madame la Présidente informe le conseil que, Considérant que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et la dissolution du SIVOM du Girou, la commune de Labastide Saint-Sernin adhère au SITROM.

Le SITROM est administré par un organe délibérant composé de délégués élus par les conseils municipaux et communautaires des communes et EPCI membres, à raison de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants par commune, et le choix du conseil communautaire peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal de la commune,

Il convient donc, parmi les élus de Labastide Saint Sernin, de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour siéger au SITROM.

Madame la Présidente propose de procéder aux opérations de vote conformément à la réglementation.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, entérine les résultats suivants :

Titulaires : Bertrand SARRAU,  
Anne-Sophie PILON-GEORGES.

Suppléants : Sylvie LEBRET,  
Jean-Louis DAUMONT.

### **DELIBERATION N°2 : CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE PISTES CYCLABLES SUR ST LOUP CAMMAS ET SAINT GENIES BELLEVUE**

Madame la Présidente informe le conseil des projets d'implantation de pistes cyclables et chemins piétonniers sur les communes de Saint-Loup-Cammas et Saint Geniès Bellevue.

Dans le cadre de ces travaux, Madame la Présidente informe le conseil qu'il convient de signer une convention avec le Conseil départemental puisqu'une petite partie des travaux déborde sur la voirie départementale, sur la RD 77.

Cette convention a pour objet de définir les conditions administratives, techniques et financières dans lesquelles la CCCB va réaliser les opérations sur l'emprise des routes départementales et les modalités d'entretien ultérieur des aménagements réalisés.

Accord du conseil à l'unanimité.

## **BUDGET**

### **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016**

#### **Bilan 2015 :**

Pour l'année 2015, le compte administratif du budget général se présente comme suit :

#### **Section de Fonctionnement :**

Dépenses :	8 760 459.97 €	
Recettes :	9 315 998.83 €	Soit un excédent de : + 555 538.86 €

### Section d'Investissement :

Dépenses : 383 633.11 €  
Recettes : 687 919.53 €                      Soit un excédent de : + 304 286.42 €.

### **Orientations 2016 :**

#### Section de Fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement resteront, dans l'ensemble, stables.

#### Charges à caractère général :

Les dépenses à caractère général se maintiendront et seront calculées au plus juste afin de poursuivre les efforts réalisés dans la maîtrise des dépenses.

Une nouvelle somme sera prévue pour l'achat de cabas distribués dans tous les foyers de la CCCB. Il s'agit d'un projet mis en place par la commission communication de la CCCB afin de pouvoir accompagner le commerce de proximité. Le budget s'élève à environ 24 000 €.

#### Charges de personnel :

Il n'est pas prévu d'augmentation de masse salariale au sein de la CCCB. Une éventuelle petite augmentation découlera des remplacements de personnels absents, ainsi que des avancements de grade et d'échelon.

La revalorisation des salaires des agents de la fonction publique annoncée par l'Etat ne devrait pas avoir de grosses incidences sur la masse salariale de 2016. Cette revalorisation doit s'étaler sur plusieurs années, jusqu'en 2020.

#### Indemnités de la Présidente et des Vice-Présidents :

La revalorisation des indemnités des élus dépendra de celle des agents.

#### Participations aux organismes de regroupement et subventions aux associations :

Les participations aux syndicats n'étant à ce jour pas connues, il faut prendre en référence l'année 2015.

En ce qui concerne le SITROM, Mr Savigny informe le conseil que la participation demandée à la CCCB pour 2016 sera la même qu'en 2015 : ni hausse, ni baisse.

Une nouvelle somme sera inscrite pour la participation au syndicat chargé de la mise en place du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) au niveau du Département.

La participation au nouveau PETR sera aussi prévue. Elle s'élèvera à environ 16 500 €, en remplacement de la participation au Pays Tolosan qui s'élevait à 28 000 € à l'époque.

Le versement des subventions aux associations devrait se maintenir au niveau de 2015, sauf si de nouvelles demandes sont honorées.

#### Charges financières :

Il s'agit des intérêts des emprunts en cours pour les gymnases de Pechbonnieu et de St-Geniès, et les pistes cyclables St-Loup / St-Geniès.

#### Dotations aux amortissements :

La dotation aux amortissements augmentera afin de prendre en compte les investissements réalisés en cours d'année 2015.

#### Reversement de la taxe professionnelle aux communes et dotation de solidarité communautaire :

Les reversements de taxe professionnelle et de dotation de solidarité communautaire ne devraient pas diminuer.

### Recettes de fonctionnement :

Suite à la réforme des collectivités territoriales, les dotations de l'Etat risquent de connaître de nouveau une baisse en 2016.

En ce qui concerne les contributions directes, les données chiffrées annoncées ne sont que provisoires, les prévisions définitives ne seront connues que dans quelques semaines.

Les participations familiales aux structures petite enfance devraient se maintenir à leur niveau de 2015.

Les communes participeront également au financement du service instructeur des autorisations d'urbanisme et à la mise à disposition du personnel CCCB (police...).

### Section d'Investissement :

Le remboursement de capital des emprunts sera similaire à celui de 2015 puisqu'aucun emprunt n'a été contracté dans l'année : 108 865.27 € pour 2016.

Les gros travaux envisagés en 2016 concernent les pistes cyclables sur la commune de Saint Loup Cammas. De petits travaux de pistes concerneront la commune de Saint Geniès Bellevue.

Une somme sera également allouée au Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) qui débute cette année en partenariat avec le Conseil Départemental, afin de financer les premiers travaux.

Le projet de nouvel équipement sportif (boulodrome et/ou courts de tennis couverts), qui doit être réalisé en 2017, donnera lieu à des dépenses pour le commencement de l'étude.

### Opération Gymnases :

Des équipements pour les gymnases de Pechbonnieu et St-Geniès seront peut-être nécessaires.

Le gymnase de Pechbonnieu est le premier bâtiment intercommunal concerné par l'Ad'Ap (agenda d'accessibilité programmée) et fera l'objet d'adaptations pour l'accessibilité handicapés en 2016 : budget entre 13 000 € et 16 000 €. Beaucoup de travaux pourront se faire en régie.

### Opération Crèches :

Petits équipements et petits travaux pour les crèches intercommunales.

### Opération Police :

Petits équipements pour le service de police.

### Amortissements des subventions :

Il s'agit des amortissements des subventions obtenues pour financer les investissements des années passées et de 2015.

### Recettes d'investissement :

Les subventions correspondant aux investissements prévus en dépenses seront budgétisées. Certaines font l'objet de restes à réaliser.

Le versement du FCTVA sera également fonction des dépenses réalisées.

Mr Savigny souhaite que soient inscrits au BP 2016 plusieurs projets :

- le début d'une étude concernant des cheminements mixtes pour relier les communes de Montberon et Labastide d'un côté, et les communes de Castelmaurou et Rouffiac d'un autre côté → Madame la Présidente répond que ce programme reste ouvert et que ces deux études pourront commencer en 2016.
- un projet de passerelle pour relier les communes de Pechbonnieu et Montberon, qui doit être examiné en commission développement durable.
- une fresque à peindre sur le mur d'enceinte de la crèche de Montberon.

Ces projets seront évoqués en commission des finances.

### **DELIBERATION N°3 : OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT AU BP 2016**

Afin de permettre à la CCCB de faire face à des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2016 qui n'interviendra qu'en avril, Madame la Présidente propose au Conseil d'autoriser par délibération d'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts de l'exercice précédent (2015).

- En 2015, le chapitre 21 a été ouvert pour 200 932.53 €. Le conseil peut donc autoriser au maximum une ouverture de crédits de 50 233.13 € sur ce même chapitre.

Il s'agit d'ouvrir sur l'exercice 2016 :

- Chapitre 21, Opération 11 "Gymnases" : 5 000.00 €
- Chapitre 21, Opération 13 "Crèches" : 5 000.00 €
- Chapitre 21, Opération 14 "Local intercommunal" : 1 000.00 €
- Chapitre 21, Opération 15 "Police" : 1 000.00 €
- Chapitre 21, Opération 17 "Urbanisme" : 1 000.00 €
- Chapitre 21, Opération non affectée : 5 000.00 €

- En 2015, le chapitre 23 a été ouvert pour 300 000 €. Le conseil peut donc autoriser au maximum une ouverture de crédits de 75 000.00 € sur ce même chapitre.

Il s'agit d'ouvrir sur l'exercice 2016 :

- Chapitre 23, Opération 12 "Environnement" : 5 000.00 €

Le conseil approuve à l'unanimité l'ouverture des crédits d'investissement sur le budget 2016 et précise que ces crédits seront inscrits au BP 2016 lors de son adoption.

### **DELIBERATION N°4 : DEMANDE DE SUBVENTION FESTI BOUT'CHOU 2016**

Madame la Présidente informe le Conseil que la 13<sup>ème</sup> édition de Festi Bout'Chou, festival des 0-6 ans, se déroulera à Pechbonnieu le 22 mai 2016.

Le coût prévisionnel de cette édition 2016 s'élève à 99 890.00 € TTC.

Madame la Présidente propose au Conseil de solliciter du Conseil Départemental et de tout organisme susceptible de financer ce projet, une subvention au meilleur taux.

Accord du conseil à l'unanimité.

En marge de cette délibération, Madame la Présidente indique au conseil que la commission des finances, lors de la préparation du budget 2016, devra étudier la question d'une éventuelle augmentation du prix d'entrée à Festi Bout'Chou qui est actuellement de 5 € par personne.

Afin de maintenir la vocation sociale et l'accessibilité au plus grand nombre de familles, le conseil ne souhaite pas augmenter le droit d'entrée sur le festival et préfère le maintenir à 5 €.

### **DELIBERATION N°5 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA PROGRAMMATION CULTURELLE 2016**

Madame la Présidente informe le Conseil que la Région Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon est susceptible de soutenir les projets culturels menés par les collectivités locales ou établissements publics de son territoire.

De même, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR), dans le cadre de son accompagnement auprès de ses EPCI membres, est également susceptible d'accompagner financièrement la programmation culturelle de la CCCB.

Le coût prévisionnel de la politique culturelle intercommunale pour 2016 s'élève à 162 790,00 €.

Madame la Présidente propose au Conseil de solliciter du Conseil Régional et du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) une subvention au meilleur taux.

## **DELIBERATION N°6 : MISE A JOUR DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE CHEMINEMENTS MIXTES A SAINT GENIES BELLEVUE (CHEMIN MASSEBIAU)**

Madame la Présidente rappelle à l'Assemblée le projet d'aménagement de pistes cyclables et chemins piétonniers sur la commune de St-Geniès-Bellevue, au niveau du chemin Massebiau, permettant ainsi de relier la CCCB à la commune de l'Union.

Les travaux sont à présent terminés. A la demande des services du Conseil départemental, il convient de mettre à jour le dossier de demande de subvention déposé en 2014, afin d'actualiser le montant réel des travaux.

Cet aménagement a coûté 110 102.50 € H.T. (132 123.00 € TTC).

Accord à l'unanimité pour demander au Conseil départemental une subvention au meilleur taux pour ces travaux.

## **DELIBERATION N°7 : AUTORISATION DE VERSEMENT ANTICIPE DE LA SUBVENTION 2016 A L'ASSOCIATION L'ENVOL**

Madame la Présidente informe le Conseil que la communauté de communes verse chaque année à L'Envol, association gestionnaire de la crèche Les Loulous de Castelmaurou, une subvention de fonctionnement (69 600 € en 2015).

Cette subvention dépassant 23 000 €, les règles de versement sont régies par une convention transmise au Trésorier. Cette dernière prévoit un paiement de la subvention au trimestre.

Afin de pouvoir verser le premier trimestre 2016 avant le vote du budget et la signature de la convention, Madame la Présidente demande au conseil d'autoriser le versement anticipé du 1<sup>er</sup> trimestre de la subvention à l'association.

Accord du conseil à l'unanimité.

## **DELIBERATION N°8 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU COMITE DES FETES DE LABASTIDE ST SERVIN POUR L'ORGANISATION DE "C'EST QUOI CE CIRQUE ?"**

A la demande de la Trésorerie de L'Union, il convient de confirmer par délibération la subvention octroyée au comité des fêtes de Labastide Saint Sernin pour l'organisation du festival de cirque "C'est quoi ce cirque ?", qui a eu lieu au mois d'octobre 2015.

En effet, cette subvention, votée dans le cadre du budget primitif 2015, n'était pas assez précise quant à son destinataire.

Il s'agit d'une subvention de 4 000 €.

Accord du conseil à l'unanimité.

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **DELIBERATION N°9 : AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITES**

Il appartient au conseil communautaire d'autoriser Madame la Présidente à recruter, dans les services de la communauté de communes, du personnel pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité :

- un intervenant musical à temps complet sur un grade d'assistant spécialisé de l'enseignement artistique,

- un ASVP à temps complet pour le service de police intercommunale, sur le grade d'adjoint technique de 2ème classe.

Leur traitement sera calculé par référence à l'indice brut du 1<sup>er</sup> échelon du grade correspondant.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Accord du conseil à l'unanimité.

En lien avec le poste d'intervenant musical, Mme Mirtain demande à Mr Savigny, vice-président en charge des affaires culturelles, où en est le projet d'école de musique intercommunale.

Mr Savigny répond que l'école de musique qui regroupe Saint Loup et Saint Geniès, et les foyers ruraux qui disposent de sections musicales, travaillent actuellement ensemble pour trouver une solution d'harmonisation. Ils doivent remettre leur étude de façon imminente. Ce qui est sûr, c'est que chaque entité fonctionne de façon différente et que l'harmonisation et la solution optimale seront difficiles à trouver. Mais cette évolution est inévitable, il en va de l'avenir de l'éducation à la musique sur le territoire de la CCCB.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Présentation du rapport annuel de la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées**

(cf rapport en pièce jointe).

Mme Arséguet demande s'il serait possible de faire bénéficier les familles les plus en difficulté recensées par les CCAS de chaque commune, d'entrées gratuites à Festi Bout'Chou.

Le conseil est d'accord, même si, pour certains conseillers, le recensement risque d'être difficile.

Les demandes devront passer par le CCAS de chaque commune.

Mr Savigny demande si les contraventions dressées par la police intercommunale sont des recettes du budget CCCB.

Il s'agit de recettes pour l'Etat, rien n'est restitué à la CCCB.

Les droits de stationnement (parque mètre...) sont des recettes qui rentrent dans les budgets des collectivités, mais la CCCB n'en dispose pas.

La séance est levée à 20h45.